

Stationner à Brest

PLAN
MOYENS DE PAIEMENT
ASTUCES

Stationner à Brest

Quotidiennement, des dizaines de milliers d'automobilistes circulent dans Brest. Plus de 20 000 places de stationnement publiques sont disponibles en centre-ville. Parmi celles-ci, on compte environ 16 000 places gratuites, 4 000 places payantes sur la voie publique et 3 000 dans les parkings en ouvrage. Une organisation optimale du stationnement doit permettre d'utiliser à bon escient l'espace public, que ce soit pour faciliter la vie des résidents, des professionnels, des touristes ou des usagers.

L'offre de stationnement se diversifie : plus simple pour tout le monde, mieux adaptée aux modes de vie actuels, plus moderne dans ses moyens de paiement et permettant une meilleure rotation des véhicules, afin de rendre des places disponibles en permanence. L'usage des transports publics (bus et tram), des parkings-relais peuvent être des alternatifs à la voiture et participent à l'amélioration de notre qualité de vie. Vous trouverez dans ce guide pratique une information complète sur le stationnement à Brest.



Brest'Park gère 8 parcs de stationnement et près de 4 000 places payantes sur voirie pour le compte de Q-Park, délégataire de Brest métropole. L'équipe est composée de 20 personnes. Avec plus de 40 ans d'expérience, Brest'Park adapte ses services à l'évolution des politiques publiques de mobilité de la métropole.

Les services de Brest'Park vous accueillent du lundi au vendredi 8h30 – 12h 13h30 – 18h
53, rue Branda
BP 91039 – 29210 Brest Cedex 1
02 98 00 96 20
stationner-a-brest@brestaim.fr
stationner-a-brest.com

Ne pas jeter sur la voie publique

Tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2018, susceptible de modifications

Stationner malin

C'est gratuit ! Astuces

- Le samedi matin**
Le stationnement est gratuit de 9h à 14h le samedi sur la voie publique et dans les parkings de surface sous barrières Château et Sangnier.
- De 12h30 à 14h**
Pour vous permettre de profiter sereinement du centre-ville à la pause méridienne, le stationnement est gratuit de 12h30 à 14h sur la voie publique et dans les parkings Sangnier et Château.
- Le parking Kerfautras**
535 places gratuites dont 12 pour les personnes à mobilité réduite.
- Le parc à chaînes**
317 places gratuites dont 6 pour les personnes à mobilité réduite.

- Ne payez que la durée réelle de stationnement !**
3 parkings de surface sous barrières et parkings en ouvrage permettent de payer à la sortie au 1/4 d'heure près.
- À la gare, 20 minutes gratuites**
Le parking Gares vous permet de déposer ou embarquer des passagers sans stress.
- Le saviez-vous ?**
Les 30 premières minutes sur la voirie sont au même prix en zone verte et orange (0,50 €/30 min, 0,20 €/15 min).
- Optez pour l'abonnement !**
Des offres adaptées à chaque besoin de stationnement dans les parkings en ouvrage.

Je travaille à Brest

Profitez des forfaits journaliers spécialement conçus pour vous qui travaillez au centre-ville.

Solution parking	Solution voirie
47,50 euros par mois À proximité de votre lieu de travail, les 7 parkings couverts du centre-ville vous proposent un abonnement mensuel, de 7h30 à 20h du lundi au samedi (hors jours fériés).	Zone verte 4h30 4,00 € 8h 4,50 €
20 euros par mois Le parking Napoléon III de 7h30 à 20h du lundi au samedi (hors jours fériés).	8h/1 journée 5,50 € Le parking Château

! Au-delà de 8 heures en zone verte, nous préconisons la solution Parking.

Parking + bus ou tram : simplifiez vos déplacements : pensez aux parkings-relais ! Infos : bibus.fr.
Pour les professionnels / artisans : autorisation de voirie délivrée par Brest métropole.

J'habite à Brest

Des solutions pour vous faciliter la ville.

Forfaits résident	Abonnements parking
20 euros par an Stationnement en zone verte du lundi au samedi, de 17h30 à 10h le lendemain matin. Soit l'équivalent de 2 heures de stationnement par jour.	66 euros par mois – 24h/24 Parkings couverts et sous vidéo surveillance Jaurès, Branda, Coat ar Gueven, Liberté, Colbert, Saint-Louis et Capucins.
25 euros par mois* Stationnement en zone verte dans votre secteur de résidence (Siam ou Jaurès).	30 euros par mois – 24h/24 Le parking Napoléon III Réservé aux abonnés, il propose 210 places accessibles pour tous véhicules motorisés jusqu'à une hauteur de 2,70 m.
60 euros par mois* Stationnement en zones orange et verte dans votre secteur de résidence (Siam ou Jaurès).	* Achat possible sur Whoosh ou sur horodateur

Forfait résident mode d'emploi : il vous suffit de fournir la photocopie de votre taxe d'habitation et de votre carte grise à vos nom et adresse du centre-ville.

Je suis un visiteur

Choisissez le type de stationnement le plus avantageux, selon la durée.

Courte durée	Durée indéterminée
Sur la voie publique Une course, un rendez-vous ? La solution voirie, c'est pratique.	Parking couverts Jaurès, Coat ar Gueven, Liberté et Capucins vous permettent de stationner sans vous soucier de l'heure.
Zone verte 15 min 0,20 € 30 min 0,50 €	15 min 0,80 € 30 min 1,00 € 1h 1,80 €

Pratique, je peux prolonger mon stationnement en cours depuis un autre horodateur de même couleur.
Avec Whoosh, je peux prolonger ou interrompre mon stationnement à tout moment (15 min. minimum).

Parkings de surface sous barrière
Sangnier, Gares et Château vous permettent de vous garer sur la voirie sans avoir à anticiper le temps de stationnement.

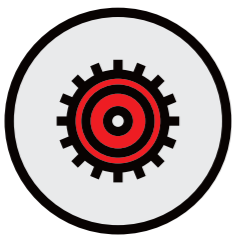
Je respecte

Le respect de la réglementation est primordial pour un partage équitable de l'espace public et pour stationner en toute tranquillité.

Les principales règles

Icon	Règle
	Les espaces dédiés aux piétons, aux cyclistes, les places réservées aux personnes à mobilité réduite Il est interdit de gêner la circulation et le stationnement des autres usagers. Le stationnement sur les trottoirs, les passages pour piétons, les aménagements cyclables, les emplacements réservés est passible d'une amende de 135 €.
	Le stationnement en zone payante est limité dans sa durée Le stationnement payant permet la rotation des véhicules. La zone verte est limitée à 9h. La zone orange est limitée à 3h30. Au-delà de 3h en zone orange et 8h en zone verte, il est fortement recommandé de privilégier le stationnement dans les parkings (en ouvrage, de surface ou parc-relais Tram)
	Payer son stationnement et rester le temps autorisé En cas de non-paiement spontané : vous risquez de recevoir un avis de FPS de 25 €. En cas d'insuffisance de paiement : — dans la limite des durées autorisées, vous risquez de recevoir un avis de FPS déduction faite de la somme déjà payée, — au-delà des limites des durées autorisées, vous risquez de recevoir un avis de FPS de 25 €.
	Horodateurs ou Whoosh Si vous ne saisissez pas correctement l'immatriculation, vous risquez de recevoir un avis de FPS de 25 €.
	Le stationnement longue durée limité à 7 jours Sur l'ensemble de la ville, il est interdit de stationner à la même place pendant plus de sept jours consécutifs. Il faut cependant veiller qu'un arrêté du maire n'interdise pas le stationnement pour permettre l'organisation d'un événement ou de travaux.
	Les zones d'arrêt minute Places où il vous est possible de vous arrêter moins de 10 min (utilisation du disque) afin de permettre de déposer des passagers et bagages en assurant une rotation rapide des véhicules.

FPS : Forfait Post-Stationnement
Le forfait de post-stationnement est dû au titre de l'occupation du domaine public. Il est établi par un agent municipal assermenté.



Ce qu'il faut savoir

L'offre parking



Choisissez votre parking en fonction de votre durée de stationnement

8 parkings en ouvrage
3000 places (sortie possible 24h/24h). Vous ne payez que la durée réelle de stationnement au quart d'heure près.

3 parkings de surface sous barrières

260 places. Ces parkings sont situés square Marc Sangnier (parking Sangnier), place Général de Gaulle (parking Château) et à la gare (parking Gares).

4 parkings relais

Accès direct aux trams et aux bus.
Infos : bibus.fr



Services

Une équipe présente 24h/24, 7 jours sur 7 est à votre disposition. À tout moment vous pouvez solliciter un renseignement ou un service par l'intermédiaire des différents points d'appel. Ces points d'appel sont situés dans chaque parking aux entrées « véhicules », « piétons », sorties et caisses automatiques.



Prêt de parapluies, cabas, poussettes, station de gonflage, bornes véhicule électrique.



Le stationnement des personnes à mobilité réduite titulaires d'une carte européenne de stationnement en cours de validité est gratuit sur l'ensemble des places sur voie publique (hors parkings).

Zone verte	
2 000 places	9h maxi
15 min	0,20 €
57 min	1,00 €
8h	4,50 €
8h30	10,00 €
9h	25,00 €

2 zones tarifaires

Zone orange	
2 000 places	3h 30 maxi
15 min	0,20 €
1h	1,60 €
3h	4,50 €
3h15	10,00 €
3h30	25,00 €

Le stationnement sur voie publique



4 000 places

Payant de 9h à 12h30 et de 14h00 à 18h30 du lundi au samedi après-midi.
Gratuit le samedi matin, le dimanche et les jours fériés.



Au-delà de 3 heures en zone orange et 8 heures en zone verte, il est fortement recommandé de privilégier le stationnement dans un Parking.



Moyens de paiement



Horodateurs

Ils vous permettent de ne pas retourner à votre véhicule pour poser un ticket sur le tableau de bord.

De prolonger votre stationnement. Il vous suffit de ressaisir votre plaque d'immatriculation sur un horodateur de la même zone (orange ou verte).

De renouveler votre forfait Résident.

Comment ça marche ?
Vous appuyez sur une touche du clavier pour le réveiller.

1 Vous saisissez l'immatriculation du véhicule.
2 Vous choisissez votre durée puis votre mode de paiement par carte bancaire ou par pièces.
3 Vous conservez votre reçu et vous pouvez profiter sereinement du centre-ville.



Whoosh, l'application dynamique

Avec Whoosh, je peux à distance

1 Payer mon stationnement.
2 Prolonger ou interrompre la durée de mon stationnement.
3 Consulter et éditer mon compte à tout moment.

Comment ça marche ?

Je m'inscris sur le site www.whooshstore.fr ou via l'application gratuite depuis mon smartphone (Android ou iPhone) N° vert 0800 250 030
1 Je sélectionne le numéro d'immatriculation de mon véhicule.

2 Je choisis mon horodateur, aidé par la géolocalisation.

3 J'indique la durée de mon stationnement, je valide et c'est payé !

Important : Veillez à saisir correctement l'immatriculation du véhicule. En cas d'erreur, vous risquez de recevoir un avis de FPS de 25 €.

